

Atelier Eau, Assainissement et Déchets

-

*2èmes Assises de la coopération internationale des
collectivités Malagasy et Françaises*

-

5, 6 et 7 Mars 2018

L'eau, l'assainissement et les déchets : contexte et enjeux pour les collectivités malagasy

Mme Zo Aina Angelica Ramaherison, Directeur de la Gestion des
Ressources en Eau

Ministère de l'Eau, de l'Énergie et des Hydrocarbures



Ministère de l'Eau, de l'Énergie et des Hydrocarbures

*2ème Assises de la coopération internationale des collectivités
Malagasy et Françaises
Du 5, 6 et 7 Mars 2018
Atelier sur l'Eau et l'Assainissement*

Mme Zo Aina Angelica Ramaherison,
Directeur de la Gestion des Ressources en Eau

SOMMAIRE

1- Contexte

2- Situation Actuelle

3- Cadre légal et réglementaire

1 - CONTEXTE

Institutionnel

Attributions du Ministère en matière EAH:

- Mise en oeuvre de la PGE en matière d'EAH (PND);
- Responsable de la conception et de la mise en œuvre de la politique sectorielle;
- Planification, Programmation et Coordination de l'ensemble des activités du secteur;
- Appui aux CTD en renforçant les capacités d'action des CTD en matière d'EAH (*Art.6 de la L.O. 2014 – 018*) à travers les 22 DREEH (STD MEEH)

Organisationnel

Concernant la compétence des collectivités en matière EAH:

Selon l'Art. 28 de la L.O. 2014 – 018: la Commune assure **la mise en oeuvre des opérations** liées à la gestion de voirie, d'eau, d'assainissement, d'hygiène et des ordures ménagères tout en se basant sur le principe de proximité (*principe énoncé par Art. 149 de la Constitution*)

2 - Situation actuelle

1- Statistiques: (Source: SESAM 2016)

- AEP : Urb= 51,25% ; Rur= 17,16% ; Nat= 24,20%
- Assainissement (LTRN): Urb= 34,43% ; Rur= 22,84% ; Nat=25,18%

2- Initiative en cours:

- Refonte du Code de l'Eau;
- Elaboration du Programme Sectoriel EAH (PS-EAH) en vue d'atteindre les ODD6;
- Elaboration Plan National d'Investissement du secteur EAH (PNI-EAH);

3- Défis:

- Mise à jour /élaboration des différentes politiques du secteur EAH notamment la gestion des déchets solides;
- Elaboration du Plan de gestion intégrée et durable des déchets solides;
- Amélioration et alimentation des données relatives aux déchets solides, déchets liquides (EU/EP) dans le SESAM;
- Elaboration du manuel pratique du Délégation de Service Public en EAH
(schématisation des procédures énoncées dans l'Art. 43 à l'Art. 74 du décret 2003-193)

3 – Cadre Légal et Règlementaire

• Les acquis et atouts du secteur:

- Code de l'Eau loi 98 – 029 et ses décrets d'application
- Plan National pour le Développement (*considérant le secteur EAH parmi les axes prioritaires*)
- Document de planification EAH 2013-2018
- Stratégie Nationale de l'EAH 2013-2018
- Loi organique 2014-018: régissant les compétences, et modalité d'organisation des CTDs
- Loi 95-035 autorisant la création des organismes chargés de l'assainissement urbain et fixant les redevances pour l'assainissement urbain
- Politique et Stratégie Nationale d'Assainissement (*à mettre à jour*).



Merci de votre attention

Allocution relative à la lutte contre la défécation à l'air libre

M.Zo RAKOTOSEHENO

Sénateur de Madagascar, Président de la Commission « Sociale, Culturelle et Communication »

L'action extérieure des collectivités et agences de l'eau françaises : des modalités d'intervention plurielles et innovantes

Mme Karine Blanc, Responsable Solidarité internationale à la Métropole de Lyon

M. Patrick Trémège, administrateur du SIAAP, président de la commission des relations internationales

M. Nicolas Guérin, Directeur des redevances et de l'international de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

L'action des collectivités françaises dans le secteur E&A à Madagascar

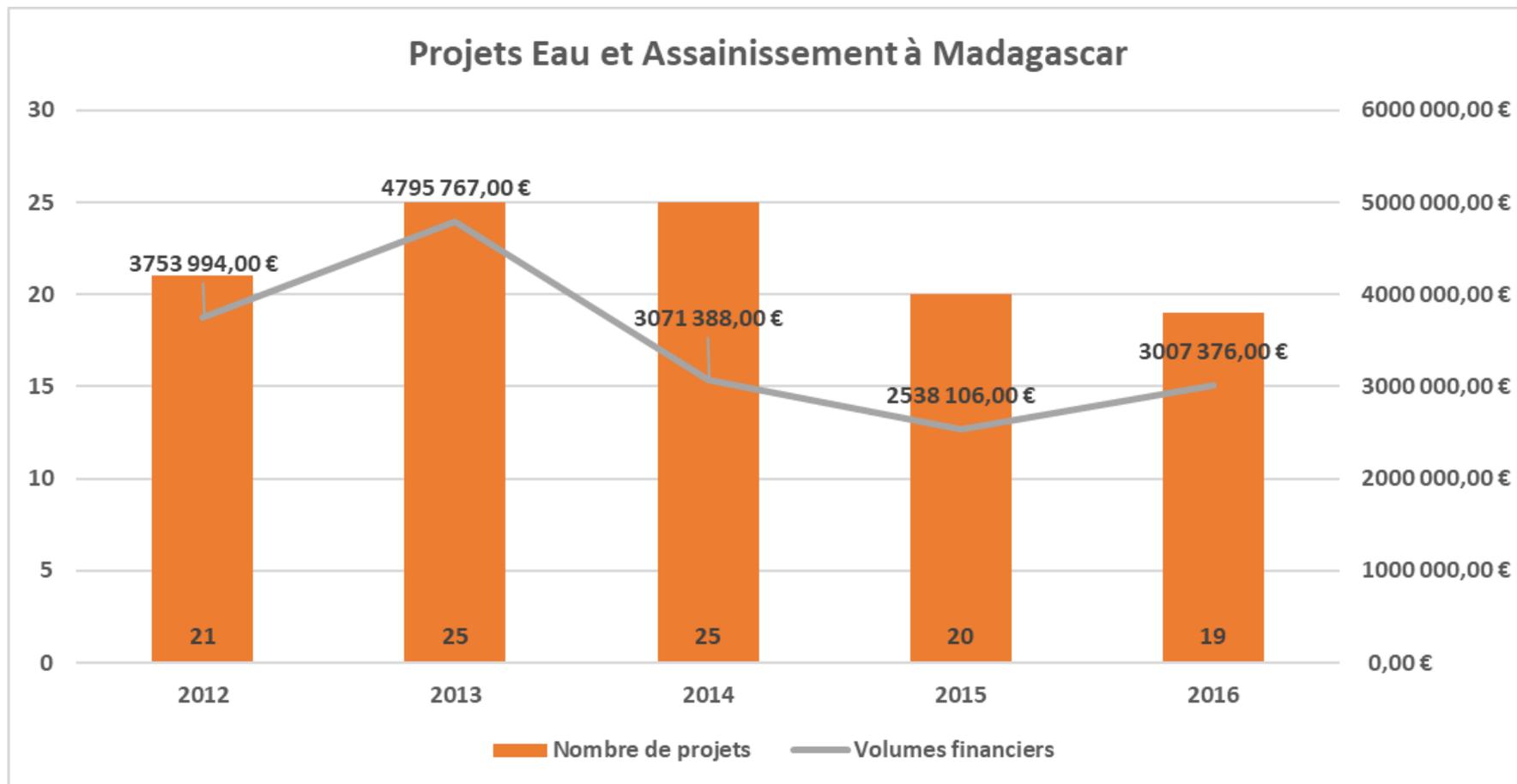


Cartographie des projets en 2016



Cartographie des projets de 2012 à 2016

L'action des collectivités françaises dans le secteur E&A à Madagascar



Le réseau Ran'Eau

- Objectif : soutenir le développement de l'accès à l'eau et l'assainissement à Madagascar : nombre d'actions, qualité des actions, cohérence.
- Pour cela, Ran'Eau :
 - Met à disposition des **ressources utiles** aux acteurs du secteur (informations, outils)
 - **Conseille et oriente** les porteurs de projets Eau et assainissement
 - Organise des **temps d'échanges**, en France et à Madagascar
- Ran'Eau est animé par l'ONG CITE (à Madagascar) et le pS-Eau (en France)



La loi Oudin-Santini (Fév. 2005)

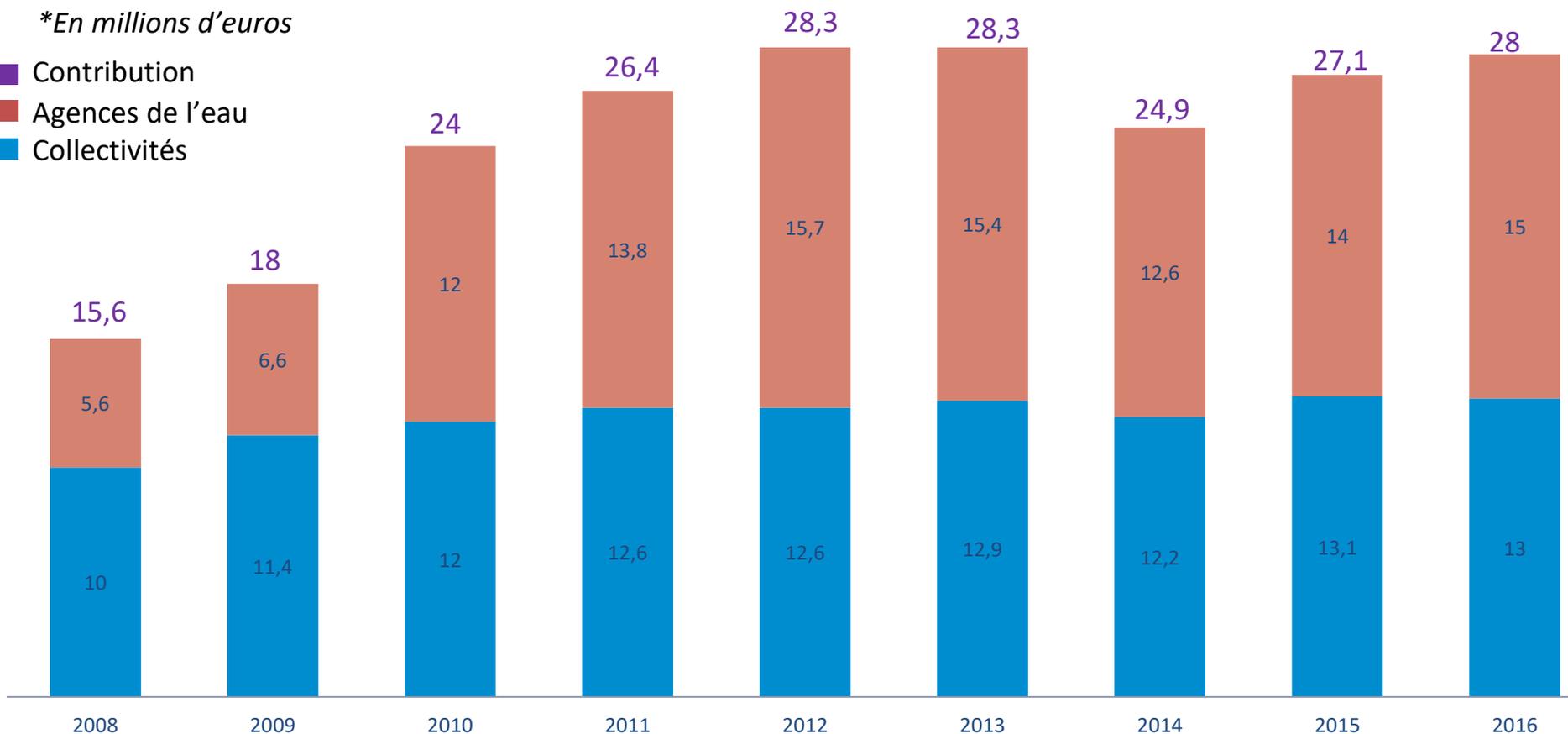
- Principe : municipalités, intercommunalités, syndicats des eaux et d'assainissement, agences de l'eau, peuvent utiliser jusqu'à 1% des recettes issues du budget eau et assainissement, pour entreprendre des actions de coopération internationale pour l'accès à l'eau et l'assainissement
- Modalités :
 - ❖ Conventions de coopération décentralisée
 - ❖ Subventions à des ONG ou d'autres collectivités

Evolution des contributions 2008-2016

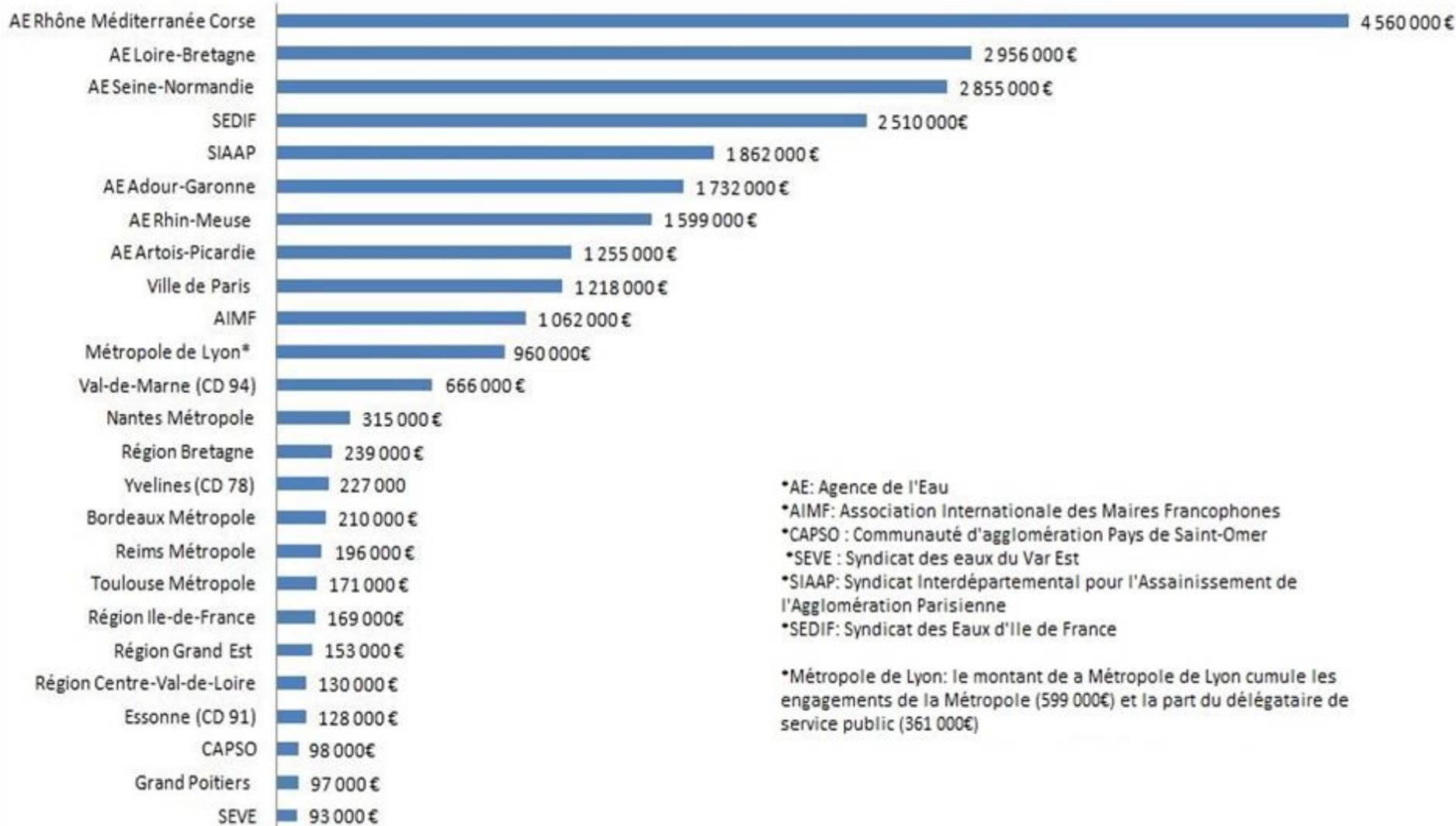
Collectivités et Agences de l'eau

**En millions d'euros*

- Contribution
- Agences de l'eau
- Collectivités



25 principaux contributeurs en 2016



Les Agences de l'eau

Assurer une mission de service public

- Des établissements qui relèvent du **Ministère de la transition écologique**
- Une mission : atteindre **le bon état des eaux superficielles, souterraines et côtières** (directive européenne de 2000)
- Un système économique : **percevoir des redevances pour financer des actions** participant d'une gestion durable des ressources en eau
- **Une géographie** : les bassins hydrographiques
- Une communauté de l'eau, un défi partagé : sauver l'eau !

L'action internationale des Agences

- Pourquoi agir :
 - ❖ **663 millions** de personnes n'ont toujours pas accès à une source d'eau améliorée (JMP 2015)
 - ❖ **1.8 milliards** de personnes consommeraient une eau contaminée par des matières fécales (JMP 2014)
 - ❖ **2.4 milliards** de personnes n'utilisent pas d'installations sanitaires améliorées et **946 millions** de personnes pratiquent toujours la défécation à l'air libre, y compris en zone urbaine (JMP 2015)



L'action internationale des Agences

- Cadre juridique de l'action



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Tous solidaires pour l'eau

- ❖ Loi Oudin-Santini (fév 2005) : les agences de l'eau, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent mobiliser 1% de leur budget eau et assainissement
- ❖ A l'échelle des agences : 15M d'€ en 2017

Le 1% Déchets (Juil. 2014)

- Principe : les collectivités locales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages ont désormais la possibilité d'affecter jusqu'à 1% des ressources qui sont affectées au budget de ces services sur des actions de coopération internationale
- Modalités
 - ❖ Subventions à des ONG ou d'autres collectivités
 - ❖ Conventions de coopération décentralisée
- Plus d'informations
 - ❖ DAECT
 - ❖ AMORCE
 - ❖ PAGEDS

Exemples de projets Déchets à Madagascar soutenus par des collectivités françaises

- Mise en place d'une filière de gestion des déchets à Mahajanga
- Valorisation des déchets urbains et amélioration de la protection sociale des acteurs vulnérables de la filière
- Organisation d'un programme global d'élimination des déchets ménagers dans cinq quartiers défavorisés d'Antsirabe
- Appui à la mise en place d'un service de gestion des déchets à Sainte-Marie
- Valorisation des déchets ménagers d'Antananarivo en vue d'une extension de la durée de vie d'Andralanitra

Autres outils existants

- D'autres outils sont également accessibles aux collectivités, non-restreints à l'EAD
 - L'appel à projets annuel/pluriannuel du MEAE
 - La FICOL

Appuyer les communes malagasy dans la mise en place de services d'eau potable, d'assainissement et de déchets : retours d'expériences de la coopération décentralisée

Valérien RAKOTONANDRASANA, Maire de la commune urbaine d'Ambato-Boeny

Juliandres Irma HARILALAINA, Maire de la commune urbaine de Fianarantsoa

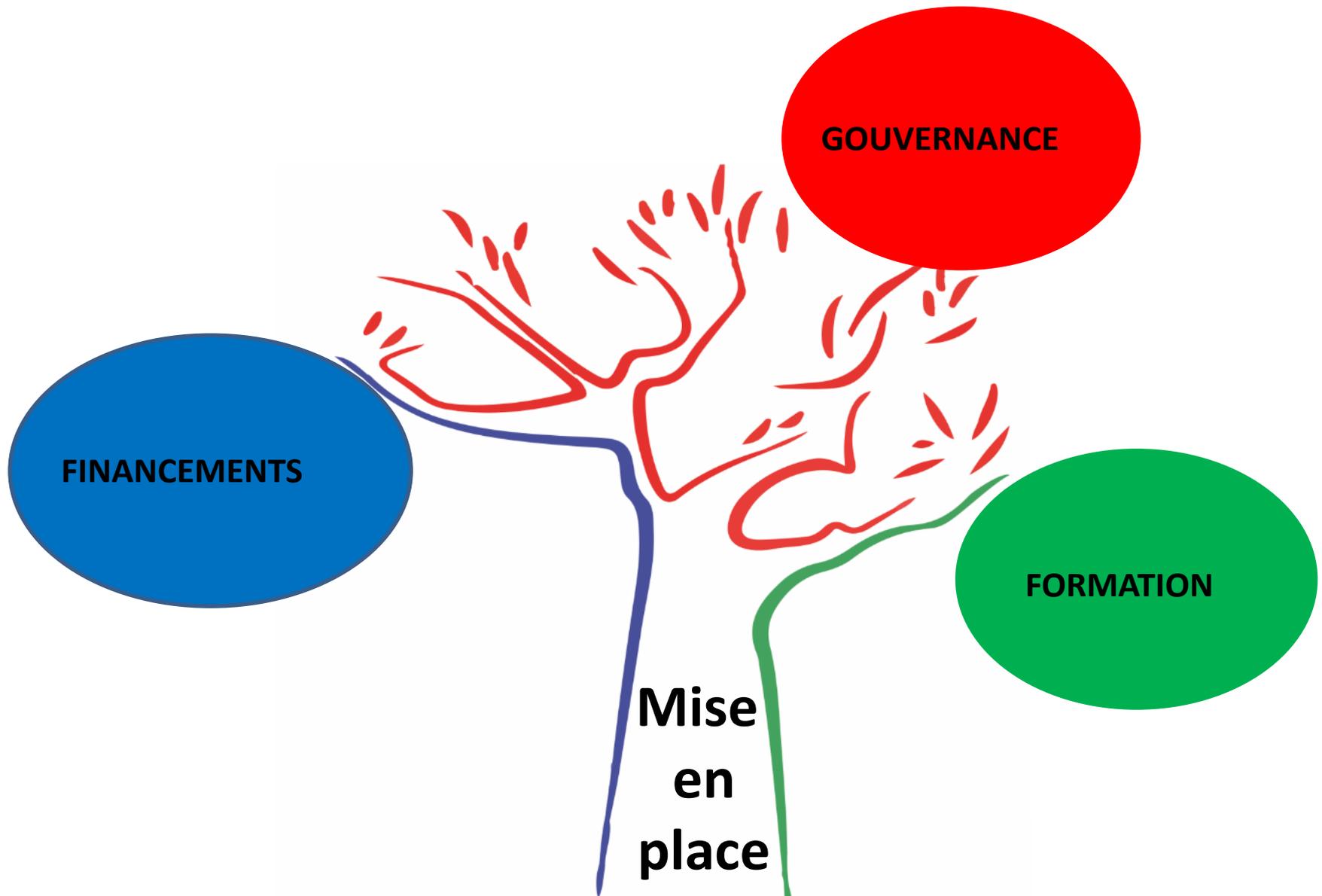
Jean Samuel RANDRIANARISOA, Adjoint au Maire de la commune rurale de Tanjombato

Fanja RAKOTOARITERA, Chef de service déchets solides au SAMVA

Luc Arnaud, Représentant du Gret à Madagascar

Préambule

- Peu de temps pour échanger sur un sujet vaste
- Notre objectif est d'explicitier les problématiques majeures du secteur EAD en vue de formuler des recommandations
- Nous ne traiterons pas des approches purement techniques liées aux différents métiers de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets
- Pour avoir des informations détaillées sur des programmes ou des problématiques spécifiques : cafés-thématiques, Ran'Eau, Pasamada



des services publics :
eau potable, assainissement, déchets

Contacts Ran'Eau

- A Madagascar

ONG CITE

Ambohimandra près de la villa Berlin

Derrière la BNI

Mme Rasolofoson-Rajaonah Léa

Coordinatrice du réseau Ran'Eau

034 45 844 82

lea@cite.mg

Mme Bouteloup Perrine

Chargée de mission Ran'Eau

034 86 366 24

bouteloup@pseau.org

- En France

pS-Eau

32, rue le Peletier

75009 Paris

Mme Rajaonary Liana

Chargée de mission Madagascar

01 53 34 91 30

rajaonary@pseau.org